Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne-Rhône-Alpes



Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N° AURA 2024-E-017 Séance du 19 mars 2024

Avis relatif à la demande de régularisation des travaux d'urgence de vidange du lac proglaciaire du Rosolin dans la Réserve naturelle nationale (RNN) de Tignes-Champagny

Lors de la séance du 19 mars 2024, le CSRPN a examiné la demande d'avis relatif à la régularisation des travaux d'urgence de vidange du lac proglaciaire du Rosolin dans la Réserve naturelle nationale (RNN) de Tignes-Champagny.

Le CSRPN émet un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- les zones découvertes par le retrait du glacier et la réalisation des travaux de vidange du lac peuvent présenter à terme de forts enjeux, en devenant dans les années à venir, des zones de repli pour des milieux et des espèces menacés en raison du changement climatique; il apparaît nécessaire d'intégrer cette perspective et les enjeux potentiels qui en découlent, afin de ne pas hypothéquer ce potentiel et de favoriser l'éventuelle émergence d'habitats pour des espèces à très forts enjeux (par exemple communauté du Caricion bicoloris). Cette perspective nécessite d'engager une réflexion avant les futurs travaux afin de ne pas impacter le facteur clé qui est le maintien de la possibilité de dispersion par le flux d'eau et de sédimentation des farines glaciaires dans les dépressions du lit glaciaire découvert qui pourraient constituer ces nouveaux habitats.
- rechercher et privilégier des solutions techniques moins impactantes que les travaux de génie civil déjà réalisés, pour les travaux à venir ;
- mettre en place un suivi scientifique des travaux de remise en état.

Le président du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS